



«Escouade Lacs»

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Le CBE et la Municipalité de Lac-Etchemin s'activent pour la protection des berges du lac Etchemin

Saint-Anselme, le 5 septembre 2012 - Le **Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)** en collaboration avec la Municipalité de Lac-Etchemin renouvelle l'«Escouade Lacs», pour l'automne 2012.

En effet, un nouveau mandat a récemment été octroyé à l'organisme de bassin versant du secteur, le CBE, afin qu'il présente un bilan quant à l'état actuel de la bande riveraine du plan d'eau, notamment en regard des aménagements naturels de protection qui devaient être réalisés par les riverains eux-mêmes depuis le passage de la première unité de l'Escouade Lacs en 2009. « Par la suite, un rapport sera remis au Conseil municipal afin qu'il puisse prendre une décision éclairée sur la suite à donner au cours des prochaines années concernant cet important dossier environnemental (par exemple : continuité de mesures préventives et de sensibilisation ou bien la mise en place d'une réglementation). « *Conséquemment, nous regarderons, si nécessaire et pertinent, la possibilité de régler spécifiquement les interventions et obligations des propriétaires riverains* », selon M. Laurent Rheault, directeur général à la Municipalité de Lac-Etchemin.



Rappelons que l'Escouade Lacs a été mise en place à l'été 2009, permettant ainsi à l'équipe du CBE d'effectuer une caractérisation précise de l'état de la bande riveraine sur chaque propriété ceinturant le lac Etchemin. Au total, 255 cahiers du propriétaire riverain avaient été conçus et livrés à chaque propriétaire riverain. Par la suite, un bilan de l'état des berges du lac avait été réalisé et présenté à la population de même qu'au Conseil municipal. Au cours des deux dernières années, des cliniques-conseils sur la revégétalisation des berges de même que des journées de distribution d'arbres et d'arbustes ont été tenues annuellement, le tout afin de faciliter la prise en charge par les riverains de la renaturalisation de leur bande riveraine.

La renaturalisation des rives est une mesure concrète afin de protéger et de conserver les lacs et les cours d'eau. La végétalisation des rives rend de précieux services dont la filtration des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion. En maintenant ou en améliorant la végétation des berges, on s'assure de la santé des plans d'eau tout en prévenant les épisodes de cyanobactéries.

Les propriétaires et les personnes intéressées par ce projet peuvent communiquer avec mme Véronique Brochu au CBE (418 885-0043) ou M. Simon Roy, inspecteur municipal à Lac-Etchemin (418 625-4521) pour obtenir davantage de renseignements.

-30-

Source : Carole Rouillard
Directrice générale
Conseil de bassin de la rivière Etchemin
Tél. : (418) 885-0043

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général
Municipalité de Lac-Etchemin
Tél. : (418) 625-4521